



**Par décision de Mgr Laurent Camiade,
évêque par la Miséricorde de Dieu et la grâce du siège Apostolique,**

Collège des consultants :

Un nouveau collège des consultants est constitué à compter du 10 mars 2026 et pour cinq années (cf. CIC n. 502 §1) :

Abbé François Gerfaud
Abbé Bertrand Cormier
Abbé Alexandre Buléa
Abbé Guillaume Soury-Lavergne
Abbé David Réveillac
Abbé Jean-Baptiste Digeon
Abbé François Servera

Par mandement,
Chanoine Michel Cambon, Chancelier

+ *Laurent Camiade*

Pour mémoire, la dernière nomination d'un collège des consultants du diocèse de Cahors date de 2018. Le collège (entre 6 et 12 membres, selon de droit canonique) doit être en principe renouvelé tous les cinq ans, mais il est prolongé tant qu'un nouveau collège n'est pas nommé par l'évêque. Ce collège des consultants peut, et parfois doit être, consulté par l'évêque pour donner son avis ou son consentement pour les affaires d'une importance particulière. En cas de vacance du siège épiscopal, le collège est toujours en fonction et il doit être convoqué rapidement par son membre le plus âgé afin d'élire un administrateur pour assurer l'intérim.

Nous remercions les membres du précédent collège. Depuis 2018, ils ont été consultés quatre fois pour des affaires importantes : ventes de biens, décisions de travaux immobiliers, nomination d'un économe diocésain.